RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 516 565

PARIS

Α1

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

② N° 81 21445

64)	Housse de signalisation adaptée aux barrières de police.
(51) .	Classification internationale (Int. Cl. 3). E 01 F 13/00.
22 33 22 31	Date de dépôt
41)	Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 20 du 20-5-1983.
71)	Déposant : CORMIER Bernard et KERVENKA Pierre. — FR.
72)	Invention de : Bernard Cormier et Pierre Kervenka.
73	Titulaire : Idem (71)
(74)	Mandataire : Cabinet Cuer.

30, rue de Leningrad, 75008 Paris.

La présente invention a trait au domaine de la signalisation routière et notamment urbaine. Elle concerne tout spécialement un nouveau moyen d'indication de signaux, adapté aux barrières dites de police.

On a depuis longtemps déjà généralisé, en particulier dans les agglomérations et villes, l'usage de barrières de police constituées par des panneaux ouverts, à entretoises tubulaires, munis de tubes cintrés servant de pieds et de moyens d'accrochage pour assembler plusieurs panneaux en des barrières destinées à bloquer un lieu ou à détourner la circulation des piétons ou véhicules.

5

10

15

20

25

30

35

Pour munir ces barrières de dispositifs de signalisation, on est actuellement obligé de suspendre les emblèmes ou symboles connus - par exemple sens interdit, flèche, triangle de travaux, déviation..etc - en utilisant des panneaux en tôle ou autre matière. Ces panneaux doivent être stockés en nombre et variété suffisants, ils sont lourds à transporter, se dégradent rapidement et nécessitent plusieurs manipulations pour leur mise en place et enlèvement.

L'invention a pour but d'obvier à ces inconvénients et de proposer un moyen de signalisation plus rationnel et plus souple destiné à l'adaptation immédiate aux barrières de police auxquelles il confère une plus grande efficacité alliée à une nette amélioration de l'esthétique.

Selon l'invention, le système de signalisation pour barrière de police est constitué par une housse formée des deux parties repliées d'un film de matière thermoplastique dont deux bords extrèmes sont munis de moyen de fermeture coordonnée et sur au moins une face de laquelle on a appliqué par collage un symbole de signalisation en matière réfléchissant la lumière.

En se reportant aux dessins schématiques de la planche annexée on peut voir quelques modes de réalisation non limitatifs de housses selon l'invention. La figure l illustre un film l en matière thermoplastique, par exemple un film pigmenté (en gris ou autre couleur) de chlorure de polyvinyle, sur deux bords opposés duquel on a prévu des oeillets 2 à espacements réguliers. Le repli du film en housse 3 est montré sur la figure 2. Pour rendre solidaires les deux parties inférrieures du film, on peut prévoir des tétons qui s'engagent dans les oeillets 2; selon une variante on peut disposer à la place des oeillets des boutons-pression; enfin on peut aussi utiliser des goujons de fermeture

type quart de tour ou système équivalent.

5

Les symboles ou signes de signalisation 4, en film rétroréfléchissant de type connu en soi, sont collés à chaud sur une ou les deux faces extérieures de la housse 3 et 1'on a représenté, à titre non limitatif, sur les figures 3 à 6 quelques types de housses munies de diverses indications de signalisation.

La mise en place de telles housses, de dimensions adaptées à celles des barrières métalliques de police, est extrêmement rapide et l'on peut récupérer et stocker facilement et sans encombrement, après usage, de telles enveloppes.

Bien entendu, on peut avantageusement prévoir sur les extrémités de la housse, une fois cette dernière mise en place, des moyens de blocage de type connu en soi afin d'éviter le déplacement latéral qui pourrait se produire sur le support métallique.

- REVENDICATIONS -

1. Système de signalisation pour barrière de police, caractérisé en ce qu'il est constitué par une housse formée des deux parties repliées d'un film de matière thermoplastique, dont deux bords extrêmes sont munis de moyen de fermeture coordonnée et sur au moins une face de laquelle on a appliqué par collage un symbole de signalisation en matière réfléchissant la lumière.

5

10

15

- 2. Système selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de fermeture est constitué par la combinaison d'oeillets pratiqués à intervalle donné sur le bord du film et de tétons d'obturation type quart de tour.
- 3. Système selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de fermeture est constitué par une série de boutons à pression espacés sur les deux zones marginales du film rabattu en housse sur ladite barrière.
- 4. Système selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le film utilisé est un film coloré ou pigmenté de chlorure de polyvinyle sur lequel on a collé à chaud le symbole de signalisation rétroréfléchissant.







